

REGLEMENT POUR L'INSCRIPTION AUX ENTRAINEMENTS SUR PISTE AU CMC A AIGLE

- Les entrainements sur piste sont organisés et financés par la FCVs. Les membres d'un Club/Association affilié à la FCVs, peuvent en bénéficier gratuitement. Ces journées sont réservées en priorité aux jeunes en possession d'une licence Swiss Cycling.
- Les inscriptions sont obligatoires et se font exclusivement sur le site www.fcvs.ch dans la rubrique destinée à cet effet, en sélectionnant la date choisie et ce pour chaque entrainement.
- Tout participant doit obligatoirement remplir le formulaire annexé : « décharge de responsabilité » et le retourner au secrétariat de la FCVs.
- Nombre de participants par entrainement : 20 personnes maximum.
- Chacun se rend par ses propres moyens au CMC à Aigle.
- Rendez-vous sur place 20 minutes avant le début de l'entrainement.
- En cas d'absence lors d'un entrainement et sans excuse valable, une amende de Fr. 20.00 pourra être perçue. En cas de récidive une exclusion des entrainements pourra être prononcée.
- En cas d'empêchement, veuillez contacter la secrétaire de la FCVs, Mme Estelle Bonnard : secretariat@fcvs.ch ou par téléphone au 076.387.67.61.

Accès au vélodrome : passer par la porte grise de droite qui se trouve au niveau du parking, et sur laquelle est inscrit « accès piste ». Vous arriverez près d'un bureau vitré, qui est le bureau d'accueil de la piste. Le surveillant vous attendra à cet endroit. Matériel mis à disposition : vélo de piste (hauteur minimum du jeune 1.40m.), chaussures. Si vous avez des chaussures de vélo avec cales de marque Look Keo, vous pouvez utiliser vos chaussures. Equipement à prendre avec soi : habits de vélo, casque, ravitaillement. Vestiaires et douches sont à disposition. Sion, le 16 avril 2018.